

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 DECEMBRE 2011

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHET, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID, Gérard BELLINA

Excusé : Gilles MARQUET

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHET

Le compte rendu de la séance précédente du 05 octobre 2011 est approuvé.

1 - Informations diverses

Documents présentés en séance : Postéo, Agence de l'eau, risques info

Réunions passées : le tableau a été remis avec la convocation.

2 - Travaux réseaux, voiries et bâtiments

Réfection salle polyvalente (petite salle) : le changement de la porte côté parking a été effectué.

Peinture boiseries du bâtiment de l'épicerie : report en 2012.

3 - Finances

Décision modificative

Décision Modificative n°4

Du compte D 61522	Entretien bâtiments	- 2 849,52 €
Au compte D 739113	Reversement fiscalité	+ 2 849,52 €

Dégrèvement facture d'eau

Le maire fait part d'un courrier de la société Immo de France (SCCV Le clos de Confort) sollicitant un dégrèvement sur la facture d'eau suite à une fuite importante sur le domaine privé. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Navette TGV

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention ainsi que le cahier des charges, établis entre la Communauté de Communes du Pays de Gex, la Régie Départementale de l'AIN, les communes de CONFORT et LANCRANS, concernant le fonctionnement de la navette hivernale TGV durant les 3 week-end des vacances scolaires de Noël et les 5 week-ends de vacances scolaires d'hiver. Le coût de ce service s'élève à 6 350,76 € TTC

Cette navette est prise en charge à 95 % par la Communauté de Communes du Pays de Gex, 3 % par la commune de CONFORT (190,52€), 2 % par la commune de LANCRANS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le renouvellement de la convention et du cahier des charges avec le montant indiqué ci-dessus et autorise le Maire à signer la convention.

Renouvellement contrat CCPB

Le maire informe le Conseil Municipal que le contrat signé en date du 28 août 2007 entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien concernant la redevance spéciale pour l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers est arrivé à échéance et que les bâtiments publics bénéficiant de la collecte sont concernés par cette redevance.

Il présente à l'assemblée le nouveau contrat proposé par la CCPB (durée d'un an et à défaut de dénonciation trois mois avant son échéance annuelle se renouvellerait cinq fois) pour un montant de 608,50€ pour 2 conteneurs de 660 L et 3 conteneurs de 240 L mis à disposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ce contrat, ainsi que les pièces comptables s'y rapportant.

Convention avec SIEA

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux d'extension et de modernisation de l'éclairage public au hameau de La Mulaz (montant total TTC 2 000 €, dont 958,36€ à la charge de la commune) et autorise le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Intercommunal d'électricité et de e-communication de l'Ain

Création emploi saisonnier agent recenseur

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer, afin de réaliser les opérations du recensement 2012, un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de janvier à mars 2012. La rémunération de cet agent sera de 1,12€ brut par feuille de logement, 1,70€ brut par bulletin individuel, ainsi qu'un forfait de 20 € brut pour chaque séance de formation.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la création de cet emploi.

Cotisation CNFPT pour formation des agents

Le maire informe que le parlement prévoit de réduire de 1% à 0.90 % le taux de cotisation sur la masse salariale versée par les collectivités territoriales au CNFPT. Ce projet, applicable dès 2012, risque de porter atteinte au droit de formation garanti aux fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Travaux de réhabilitation et de rehaussement de l'ancienne cure

Mission contrôle technique / SPS

Le maire avise le conseil municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation et du rehaussement de l'ancienne cure, il est nécessaire de faire réaliser une mission de contrôle technique et de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) par une entreprise spécialisée et qu'à cet effet, trois entreprises ont été consultées.

Après avoir examiné chacune de ces offres suivant les critères mentionnés dans la consultation, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les propositions de la société DEKRA pour une mission de contrôle technique s'élevant à 3 300.00 € H.T. et de coordination SPS s'élevant à 3 618.75 € H.T.

Retrait délibération 28/2011

Le maire rappelle la délibération n° 28/2011 en date du 18 mai 2011 sollicitant auprès du Conseil Général la Dotation Territoriale 2012 pour le projet de réhabilitation et de rehaussement du bâtiment de l'ancienne cure. Il expose à l'assemblée que le Conseil Général n'a pas donné une suite favorable à cette demande de subvention.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide l'annulation de cette délibération.

Demande de subvention CCPB

Le projet de réhabilitation et de rehaussement de l'ancienne cure de CONFORT, dont le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre et des travaux s'élève à 537 050.00 € HT, peut bénéficier de l'aide communautaire au titre des fonds de concours attribuée aux communes. Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	537 050.00 € H.T.
Aide financière communautaire :	40 129.00 € H.T.
Autofinancement communal :	496 921.00 € H.T.

Le conseil municipal à l'unanimité, adopte la dépense et le plan de financement exposés ci-dessus et sollicite une aide financière de 40 129.00 € à la communauté de communes du pays bellegardien.

Convention pour service de déneigement

Le maire expose qu'en dépannage du service communal, il conviendrait de faire intervenir une entreprise privée. Après consultation, il présente un projet de convention avec monsieur BERROD Pierre, entrepreneur à 01200 Montanges, hameau de Fay avec les caractéristiques financières suivantes :

- Mise à disposition d'un chauffeur : 35 € H.T. de l'heure, 40 € H.T. de l'heure, les heures de nuit (20 h-6h), de dimanche et jour férié (non cumulables),
- Mise à disposition de chauffeur et matériel : 95 € H.T. de l'heure, 105 € H.T. de l'heure, les heures de nuit (20h-6h), de dimanche et jour férié (non cumulables)

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette convention à établir avec monsieur BERROD Pierre, et autorise le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Débat d'orientation budgétaire 2012

Le Maire présente, par opération, les crédits d'investissement disponibles et les dépenses d'investissement engagées au 1^{er} décembre 2011, ainsi que le report prévisible de l'excédent du budget de fonctionnement 2011, que ce soit pour ce qui concerne le budget général et le budget du service eau et assainissement.

En ce qui concerne le budget général, les orientations budgétaires 2012 portent sur :

- Réhabilitation du bâtiment de la cure
- mobilier scolaire
- travaux de réhabilitation et mise aux normes de la salle polyvalente (3^{ème} phase)
- travaux de voirie (route des Essarons 2^{ème} tranche – La Mulaz)

- Pour le budget M 49 (eau et assainissement), l'orientation principale sera la réalisation du réseau de transfert des effluents vers la station d'épuration de Bellegarde.

Autres orientations :

- Mise en place du SPANC
- assainissement rue des 3 rochers et Le Closet,
- étude de l'assainissement du secteur Pré Martin / route de Cumont.

4 - Corps des pompiers

Le Maire fait état de la vie et de l'activité du Corps des Pompiers et rend compte de la réunion qui s'est tenue en présence du Commandant de la Compagnie de la Valserine. Le Corps compte actuellement 6 membres (-2) et totalise 26 interventions. Difficultés rencontrées : dissensions au sein du corps, manque de conducteurs PL et recrutement. Le coût pour la collectivité s'est monté à 2 973 € en 2010. La commune aura dorénavant à supporter l'allocation de vétérance (2 953 € par an).

5 - Urbanisme

Plan local d'urbanisme : le maire rappelle au conseil municipal que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme aborde actuellement la phase très importante du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Droit de préemption : vente NEYROUD / FAVRE (non soumis au droit de préemption)

PC 001 114 11 B0 006 : David TOMADON (à l'instruction)

DP 001 114 11 B0 011 : Division de terrain Parcelle AB 371 (Consorts POCHET)

Certificat d'urbanisme d'information

- 0005 Lieudit Le Bouant Parcelles B 354 (Famille NEYROUD)
- 0009 Lieudit Le Village Parcelles AB 211, 212, 215 (Famille ARBEZ)

6 - Questions diverses

Rallye Ain Jura le 20 mai 2012 : la coupure de la circulation sur la route départementale est de 10 h à 20 h. Avis favorable avec souhait de réouverture de la route entre les deux épreuves spéciales.

Séance levée à 20 h 30

Le Maire,
Michel JERDELET